



RECU EN PREFECTURE  
Le 03 février 2020  
VIA DOTELEC - S2LOW

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 23 janvier 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 janvier 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE ((jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 19), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :** Mme Carine MICHEL.

**Absents :** M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA, M. Gérard VAN HELLE, M. Michel OMOURI.

**Procurations de vote :** M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 39), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Catherine THIEBAUT à M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 2), M. Gérard VAN HELLE à M. Pascal CURIE, M. Michel OMOURI à M. Jacques GROSPERRIN.

**OBJET :** 43 - Acquisition d'une parcelle boisée située au lieu-dit « Plus haut que chez Dormoy »

Délibération n° 2020/005994

## Acquisition d'une parcelle boisée située au lieu-dit « Plus haut que chez Dormoy »

**Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN**

	Date	Avis
Commission n° 3	09/01/2020	Favorable unanime

Comme le prévoit le code forestier, la Ville, en sa qualité de commune propriétaire de parcelles boisées, bénéficie d'un droit de préférence sur les terrains que la SAFER met en vente.

La SAFER a donc sollicité la collectivité à l'occasion de la cession d'une parcelle sise au lieu-dit « Plus Haut que chez Dormoy », cadastrée section PW n° 50, d'une contenance totale de 10 687 m<sup>2</sup>.

Classé en zone A du Plan Local d'Urbanisme (PLU), ce terrain présente un intérêt pour la Ville puisqu'il est situé à proximité de propriétés communales.

Par ailleurs, son acquisition s'inscrit dans le cadre de la politique municipale de préservation des continuités écologiques.

Le prix de cession a été fixé à 7 700 €.

Les modalités de la transaction sont les suivantes :

- Acquisition par l'intermédiaire de la SAFER de la parcelle boisée cadastrée section PW n° 50 libre de toute occupation, d'une contenance de 10 687 m<sup>2</sup>, au prix de 7 700 € (frais SAFER inclus),
- Prise en charge des frais d'acte par la commune.

La dépense de 7 700 € sera prélevée sur la ligne 21.824.2111.00501.30100.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :**

- **de se prononcer favorablement sur cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,**
- **d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.**

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,

Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0